



## L'UNSA a signé l'accord d'accompagnement social de l'emménagement sur le site Amédée Saint-Germain.

Sur un sujet aussi sensible, l'UNSA souhaitait que les représentants du personnel présentent un front commun et collaborent à l'élaboration d'un projet permettant d'accompagner tous les personnels dans ce déménagement.

Au début des négociations, la Direction des ressources humaines faisait valoir que, sans changement de résidence administrative de l'implantation, rien n'était prévu dans le statut de la Fonction publique.

Pour l'UNSA, il était indispensable d'obtenir un accord qui réponde au plus près des préoccupations et des besoins des agents, notamment en termes de déplacement et d'accompagnement à un changement de domicile.

### Vos contacts



David BLÉ  
5 4370



Valérie ANSO  
5 3791



Émilie COSTE-LOURET  
5 3999



Séverine POTIER  
5 3818



Laurent LE BILLAN  
5 3622

## CE QUI EST ACTÉ DANS L'ACCORD

**Les personnels seront étroitement associés à des groupes de travail** consacrés à l'aménagement du nouveau bâtiment, la gestion du temps, le développement du télétravail...

**Le nouveau site répondra à des normes de confort élevées** (insonorisation, température, accès aux personnels à mobilité réduite...). Le bâtiment A (actuel ICDC) qui servira de tiers lieu sera maintenu et réhabilité (120 postes de travail) et **d'autres tiers lieu seront recherchés** en fonction des demandes des agents.

**Les places de parking à usage gratuit** devront permettre de répondre aux besoins de l'ensemble des personnels, sur le site ou à proximité immédiate.

**Un restaurant d'entreprise** géré par l'AGR sera accessible à proximité immédiate (moins de 100m) et tous **les services actuellement disponibles seront maintenus** (COSOG, USAC, médiathèque, MSG, service médical...). Concernant la SVD, sa nature reste à définir.

**L'offre locative** sera élargie et la possibilité d'une garantie de loyer sera étudiée.

**Les frais de transport** seront pris en charge à 80% de 2021 à 2023, puis 50% à partir de 2024 et une indemnité sera versée aux personnels en situation de handicap qui sont contraints d'utiliser leur véhicule personnel.

**Des prêts à taux réduit pour l'acquisition de véhicules propres** (voiture, vélo...) seront proposés par la MSG.

**Un forum sera consacré au logement** au premier trimestre 2019, il permettra de découvrir les offres à proximité du futur site.

**Les frais de déménagement** seront pris en charge à hauteur de 5.000€ et une prime de 1.000€ (2000€ pour les personnels reconnus travailleurs handicapés) sera versée aux agents qui changeront de résidence pour se rapprocher du site.

**Les personnels qui en feront la demande seront suivis individuellement** (logement, crèche, difficultés liées au handicap...).

Les votes CT  
du 26 novembre 2018

**Pour :** UNSA – CGT – CGC  
**Absents :** CFDT – SNUP

Nous vous invitons à participer nombreux aux ateliers qui vont se mettre en place très prochainement pour faire du nouveau site d'Amédée Saint-Germain un lieu dans lequel vous serez satisfaits de travailler.

L'**UNSA** n'a pas obtenu l'ensemble des mesures qu'elle revendiquait mais ses représentants continueront à œuvrer pour améliorer cet accord, tant par la négociation au niveau national (baisse des taux immobilier, mise en œuvre d'un dispositif de départ volontaire...) que local (aménagement du site, élargissement de l'accès au télétravail...).

**Jusqu'au bout l'UNSA s'est battue, avec la CGT, lors du Comité technique national du 26 novembre 2018, pour obtenir d'ultimes amendements au projet d'accord, alors que la CFDT et le SNUP boycottaient le CT.**

